Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

La recherche stratégique
Strategic Research

L'indice du bien-être des collectivités

SOMMAIRE DES TENDANCES DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS, 1981-2011

Principaux constats :

- La valeur moyenne de l'Indice du bien être (IBC) des collectivités des Premières Nations et des collectivités non autochtones s'est accrue lentement, mais sûrement, entre 1981 et 2011.
- En 2011, l'écart de l'IBC entre les collectivités des Premières Nations et les collectivités non autochtones était substantiel et semblable à celui de 1981.
- Les collectivités des Premières Nations dans les provinces des Prairies ont les indices moyens les plus faibles, tandis que les collectivités des Premières Nations du Yukon ont les plus élevés.
- La majeure partie des collectivités canadiennes qui ont obtenu les indices les plus faibles sont des Premières Nations, mais un certain nombre d'entre elles ont obtenu la moyenne nationale ou la dépassent.

Introduction

L'Indice du bien être des collectivités (IBC) est un outil de mesure au niveau communautaire. Il collige les données sur le revenu, la scolarité, le logement et la participation au marché du travail d'une collectivité pour établir des « valeurs » pour la majorité des collectivités du Canada. Ces valeurs se situent entre 0 et 100.

Depuis 2004, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada utilise l'IBC pour suivre les variations dans les conditions socioéconomiques des collectivités (inuites, des Premières Nations et non autochtones). Le présent survol de la recherche examine les tendances dans les IBC des collectivités des Premières Nations et des collectivités non autochtones au cours des 30 dernières années, de 1981 à 2011.

Principaux résultats

Tendances nationales de l'IBC

Entre 1981 et 2011, les valeurs moyennes de l'IBC dans les collectivités des Premières Nations et non autochtones ont augmenté lentement, mais sûrement (figure 1). L'écart de l'IBC entre les collectivités des Premières Nations et les collectivités non autochtones est substantiel. En 2011, la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités des Premières Nations se situait 20 points au-dessous de celle des collectivités non autochtones. Cet écart est le même qu'en 1981.

Durant les années 1990, l'IBC des collectivités des Premières Nations s'est amélioré un peu plus rapidement que celui des collectivités non autochtones et l'écart s'est rétréci. Ces réductions de l'écart ont en grande partie été annulées lorsque l'IBC des collectivités non autochtones s'est amélioré davantage que celui des collectivités des Premières Nations entre 2001 et 2006.

L'élargissement de l'écart de l'IBC entre 2001 et 2006 est attribuable en partie à une augmentation des taux d'achèvement des études secondaires dans les collectivités non autochtones. Cette augmentation doit être interprétée avec prudence : les questions sur la scolarité dans le recensement ont été modifiées en 2006, réduisant ainsi la comparabilité des données sur la scolarité de 2006 avec celles des recensements précédents.

Néanmoins, le rétrécissement de l'écart enregistré durant les années 1990 ne s'est pas reproduit après 2006. Entre 2006 et 2011, l'IBC des collectivités des Premières Nations et des collectivités non autochtones s'est amélioré à des taux semblables, et l'écart de l'IBC était relativement stable.

Figure 1 : Valeurs moyennes de l'IBC, collectivités des et collectivités non autochtones, 1981-2011.

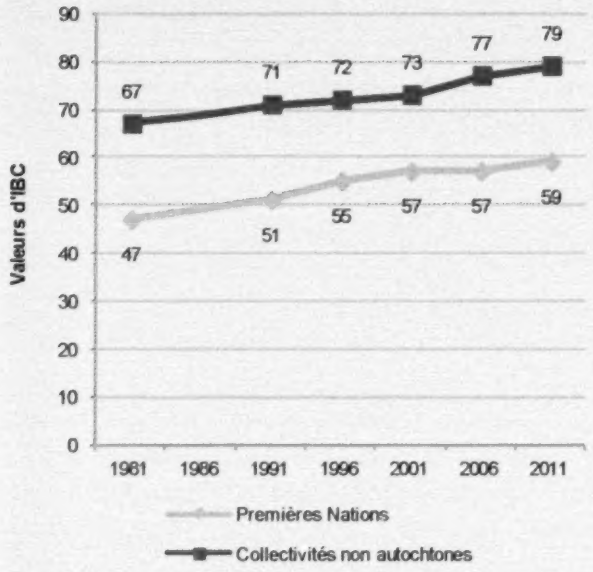

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 1981-2006; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les composantes de l'IBC

Comme il est indiqué ci-dessus, l'IBC est formé de quatre éléments : revenu, scolarité, logement et participation au marché du travail. La valeur de chacun varie entre 0 et 100.

Du plus important au plus petit, les écarts entre les collectivités des Premières Nations et les collectivités non autochtones étaient les suivants en 2011 : revenu (25 points), logement (23 points), scolarité (17 points) et participation au marché du travail (16 points).

Chaque élément de l'IBC a connu divers changements au fil du temps :

1. Revenu : la valeur moyenne du revenu des collectivités des Premières Nations s'est considérablement accrue (16 points) entre 1981 et 2011. Cependant, étant donné que la valeur moyenne du revenu des collectivités non autochtones a augmenté à un rythme similaire (15 points), l'écart salarial est resté pour ainsi dire inchangé.
2. Scolarité : la valeur moyenne attribuée aux collectivités des Premières Nations s'est également considérablement accrue (22 points) entre 1981 et 2011. Cette augmentation s'explique par de meilleurs taux d'achèvement des études secondaires. Les augmentations relatives à la proportion de personnes obtenant un diplôme universitaire étaient toutefois moindres. L'écart qui existe entre les collectivités des Premières Nations et les collectivités non autochtones s'est réduit lentement jusqu'à 2001 – environ un point à tous les cinq ans. Il s'est élargi entre 2001 et 2006 en raison d'une forte augmentation du taux d'achèvement des études secondaires dans les collectivités non autochtones. Comme il est indiqué ci-dessus, cette augmentation doit être interprétée avec prudence. Néanmoins, ce rétrécissement de l'écart au chapitre de la scolarité qui a été observé jusqu'en 2001 n'a pas repris après 2006. En fait, entre 2006 et 2011, la valeur moyenne attribuée aux collectivités non autochtones a connu une croissance plus forte que pour les collectivités des Premières Nations. L'écart s'est donc légèrement élargi.
3. Logement : Les valeurs moyennes relatives au logement pour les collectivités non autochtones sont demeurées élevées depuis 1981, ce qui reflète des conditions de logement généralement solides partout au pays. Dans les collectivités des Premières Nations, les indices moyens à cet égard se sont légèrement améliorés dans les années 1980 et 1990, mais il y a eu peu de variation depuis 2001. Au cours de la période de 30 ans qui va de 1981 à 2011, l'écart qui existait entre les collectivités des Premières Nations et les collectivités non autochtones sur le plan du logement s'est rétréci d'à peine cinq points. Jusqu'en 2006, le nombre de logements (p ex. le surpeuplement) a augmenté, mais la qualité (p. ex. l'état de réparation) s'est dégradée. Entre 2006 et 2011, le nombre est restée stable, après vingt cinq ans d'amélioration graduelle. La qualité présentait toutefois des signes de reprise.
4. Participation au marché du travail : Les améliorations des valeurs moyennes relatives à la participation au marché du travail observées dans les collectivités des Premières Nations dans les années 1990 et au début des années 2000 se sont considérablement érodées entre 2006 et 2011. La valeur moyenne relative à la participation au marché du travail des collectivités des Premières Nations n'était que d'un point

Figure 2 : Moyenne des valeurs de l'IBC par région, collectivités des Premières Nations et collectivités non autochtones, 2011

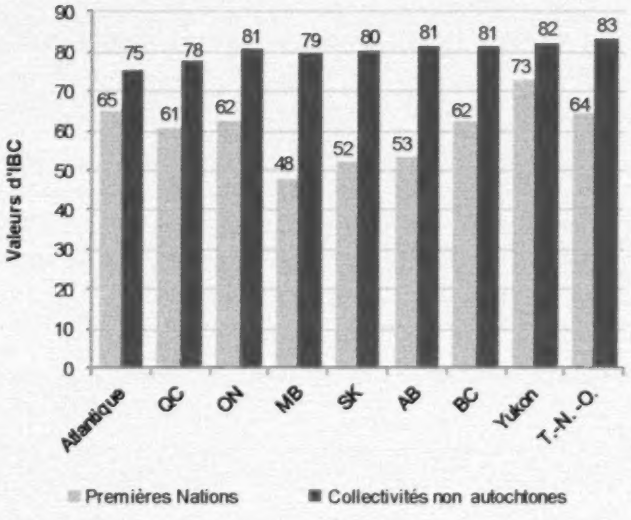

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011

supérieure en 2011 à celle de 1981, tandis que l'écart par rapport aux collectivités non autochtones s'est légèrement élargi.

Entre 1981 et 1991, la valeur moyenne pour la participation au marché du travail des collectivités des Premières Nations a augmenté, tandis que le nombre d'emplois a diminué. Même si la valeur relative à l'emploi s'est améliorée de façon continue entre 1991 et 2006, elle n'était toujours pas retournée à son niveau de 1981 en 2011. En revanche, même si la valeur pour la participation au marché du travail n'a pas augmenté depuis 1996, elle était quand même en 2011 de dix points supérieure à celle de 1981.

Variations régionales dans les valeurs de l'IBC

Les valeurs de l'IBC pour les collectivités des Premières Nations varient selon les régions (figure 2). Celles du Yukon ont la valeur moyenne de l'IBC la plus élevée. Même si les provinces des Prairies continuent d'enregistrer les valeurs moyennes les plus faibles, l'IBC des collectivités des Premières Nations de l'Alberta et de la Saskatchewan s'est amélioré davantage que celui des collectivités des Premières Nations dans les autres régions entre 2006 et 2011.

Variations dans les valeurs de l'IBC parmi les collectivités

Les indices moyens nationaux de l'IBC ne racontent qu'en partie la réalité des collectivités des Premières Nations. Les valeurs de l'IBC varient aussi considérablement entre chacune des collectivités des Premières Nations.

Même si 98 des 100 collectivités ayant obtenu les valeurs les plus faibles sont des Premières Nations, la valeur d'un bon nombre de Premières Nations est égale ou supérieure à la moyenne canadienne. Deux des 100 collectivités ayant obtenu les valeurs les plus fortes sont des Premières Nations.

Les valeurs de l'IBC varient davantage entre les collectivités des Premières Nations qu'entre les collectivités non autochtones (figure 3). En 2011, 95 % des collectivités non autochtones ont obtenu des valeurs se situant à l'intérieur d'une plage de 23 points, soit de 66 à 89. En comparaison, les valeurs pour 95 % des collectivités des Premières Nations s'étalent sur une plage de 39 points, soit de 39 à 78.

Conclusion

Le bien-être des collectivités des Premières Nations, mesuré par l'IBC, continue de s'améliorer. À moins que le rythme d'amélioration des collectivités des Premières Nations ne commence à constamment dépasser celui des collectivités non autochtones, les écarts en matière de bien-être subsisteront. La variabilité des valeurs de l'IBC – aussi bien entre les régions qu'entre les collectivités – renforce l'importance des approches d'élaboration des politiques et des programmes adaptées aux régions et aux communautés.

Figure 3 : Plage des valeurs de l'IBC, collectivités des Premières Nations et collectivités non autochtones, 2011

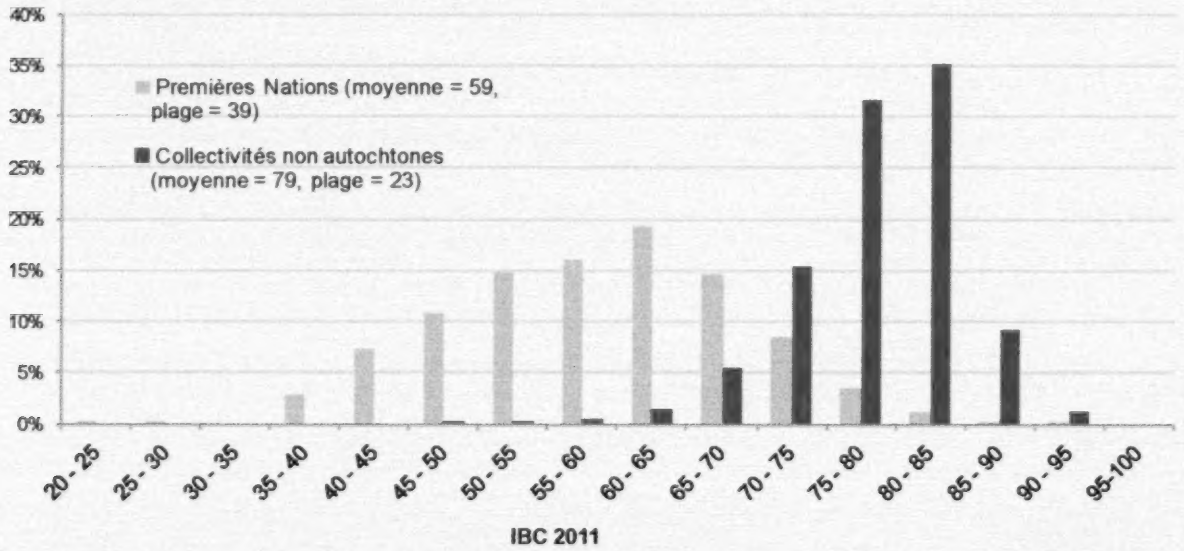

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011

Détails méthodologiques

Les valeurs de l'IBC ont été calculées en utilisant les données de la version détaillée du questionnaire du recensement du Canada (1981-2006) et celles de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. L'IBC met l'accent sur les aspects socioéconomiques du bien-être. En raison principalement du manque de données, l'IBC n'inclut pas d'autres éléments du bien-être, comme la santé, la culture et l'environnement. Des valeurs de l'IBC sont disponibles pour la plupart des collectivités du Canada (inuites, des Premières Nations et non autochtones). Les collectivités sont définies selon les différentes subdivisions de recensement, qui regroupent les municipalités et les régions équivalant aux municipalités, comme les réserves indiennes. Certaines Premières Nations sont associées à plus d'une subdivision de recensement (p. ex. certaines regroupent plus d'une collectivité). Certaines collectivités non autochtones comptent une vaste population autochtone, tandis que certaines collectivités des Premières Nations et inuites comptent une population non autochtone nombreuse. Tous les résidents de la collectivité sont inclus dans la détermination de la valeur de l'IBC.

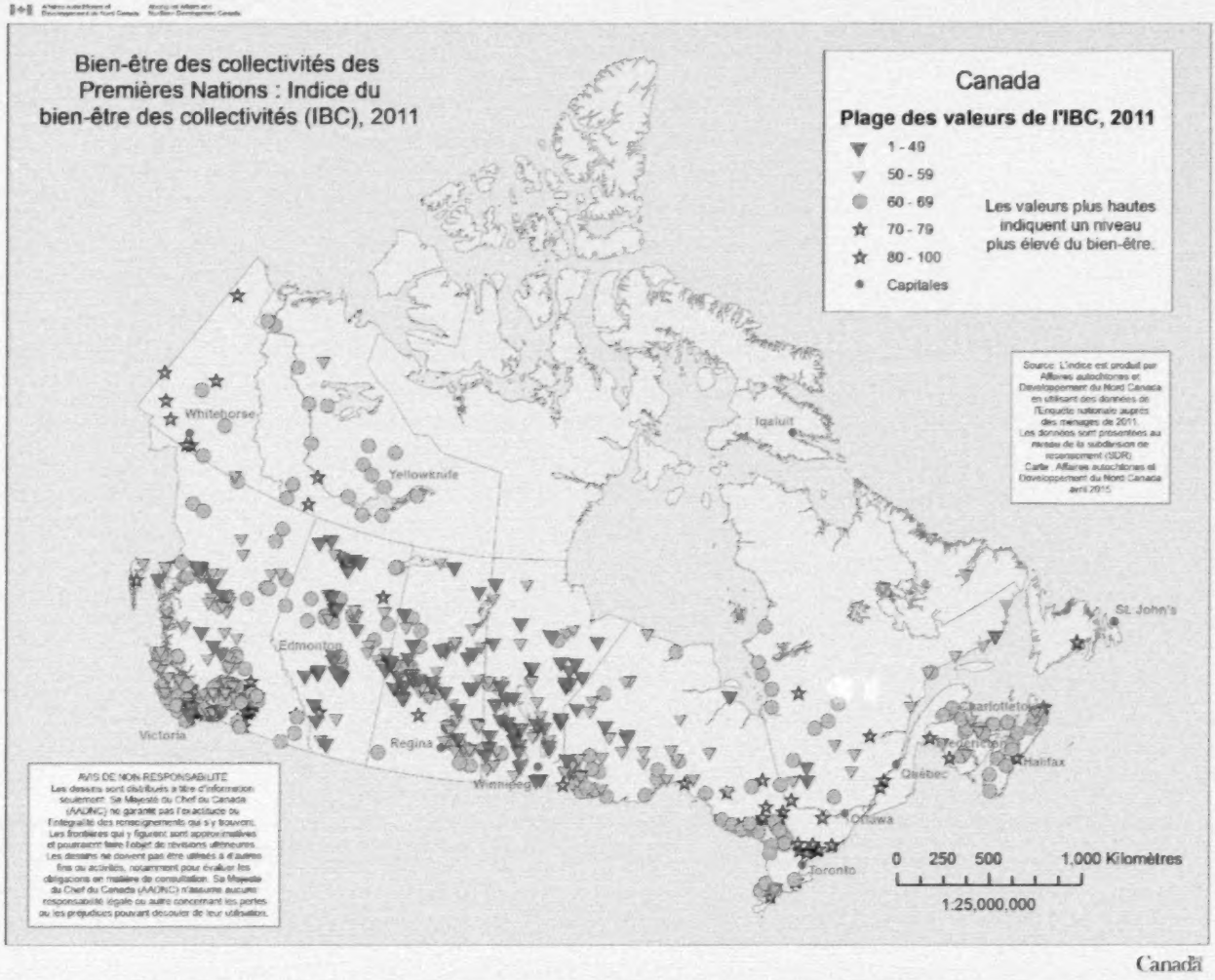

Canada

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter: research-recherche@aadnc-aandc.gc.ca

QS-Y394-000-FF-A1
Catalogue :R3-170/4-2014F-PDF
ISBN : 978-0-660-22805-1

Canada